



## Séance du 30 août 2013

Convocation du 23 août 2013

Absents excusés : BARRE Marie-Hélène, BROCHARD Freddy, ELINE Joëlle, LAIDET Alan,

Secrétaire de séance : Frédéric GROLLEAU

Mme Marie-Hélène BARRE donne pouvoir à Mme Josette GUITTON

Mr Freddy BROCHARD donne pouvoir à Mr Guillaume BRIN

Mlle Joëlle ELINE donne pouvoir à Mme Sergine BRETEAUDEAU

Mr Alan LAIDET donne pouvoir à Mr Alain BRETEAUDEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1 – Convention pour les travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques rue des Forges**

Il s'agit d'une convention entre la commune, France Télécom et le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire pour les travaux d'effacement rue des Forges.

La convention a pour objet la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur la rue des Forges.

Le rôle de chacun :

- Le SIEMML est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée réalisée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans la tranchée
- Orange crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux

La prise en charge du coût

Le coût total est de 8.767,45 € HT répartis comme suit :

. 5.366,88 € à la charge de la commune pour les frais d'étude, de tranchée, de fourniture et pose des installations de communications électroniques

. 3.400,57 € à la charge d'Orange pour les frais d'esquisse, de validation de l'étude, et le câblage du réseau souterrain et dépose du réseau aérien.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2 – Contrat de maintenance logiciel acte Etat Civil**

La société ADIC Informatique propose un contrat de maintenance pour le logiciel « Acte Etat-Civil ».

Le contrat sera conclu pour une période d'une année, renouvelable par année entière, par expresse reconduction, sans excéder 3 ans. Le coût est de 183 euros HT/an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **3 – Installations classées EARL Landreau Le Longeron**

La Préfecture de Maine-et-Loire a fait parvenir en mairie un dossier d'installations classées présenté par l'EARL LANDREAU, située au lieu-dit « La Lardière des Landes » au Longeron.

Cette exploitation agricole souhaite procéder à la construction d'un bâtiment avicole et à l'agrandissement d'un bâtiment existant, afin d'augmenter son élevage de volailles de plus de 30.000 équivalents animaux et de porter ainsi sa capacité de production à 149.000 équivalents animaux.

Le dossier fait donc l'objet d'une enquête publique du lundi 23 septembre au mercredi 23 octobre auprès de la mairie du Longeron.

Le conseil municipal, en tant que commune limitrophe doit donc se prononcer sur le dossier.

Après présentation du plan d'épandage, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sans observation particulière.

### **4 – Questions et Informations diverses**

a/ DIA 33 rue Nationale

Monsieur le Maire informe de la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AA 345 pour une surface totale de 376 m<sup>2</sup> et qu'il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

b/ DIA 21 rue Nationale

Monsieur le Maire informe de la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AD 78 pour une surface de 236 m<sup>2</sup> et qu'il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

c/ Inaugurations :

- 14/09 : salle de tennis de table

- 21/09 : complexe sportif

- 25/09 : parcours de santé. Rendez-vous pour les conseillers sur le parking du complexe sportif à 19 heures

- 29/09 : parvis de l'église

d/ F<sup>estives</sup> : à Saint Christophe du Bois les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre.

e/ Collecte D3E : la prochaine collecte des déchets d'équipements électroniques et électriques ménagers aura lieu à La Romagne le samedi 21 septembre de 9 h 30 à 11 h 30.

f/ Médecin (Mr Dragomir) : Les élus ont reçu la famille de Mr Dragomir (son épouse, ses enfants et son père) durant l'été. Mr Dragomir vient d'annoncer l'installation de sa famille à La Romagne d'ici la fin de l'année.